

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits d'enregistrement Question écrite n° 113148

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur une mesure préoccupante que vient de faire voter le Gouvernement. Soucieux de compenser le manque à gagner fiscal dû à l'allègement de l'impôt sur les grandes fortunes, le Gouvernement, épaulé par les parlementaires UMP, vient de faire voter le plus que doublement (de 1,1 % à 2,5 %) du « droit de partage », taxe prélevée quand, en cas de divorce notamment, un conjoint rachète la part du logement de l'autre. Au regard des 130 000 divorces prononcés chaque année, la manne est budgétairement prometteuse puisqu'on l'estime à 323 millions par an, mais elle est aussi socialement ciblée. Selon le ministère de la justice, 57 % des couples qui divorcent ont des enfants mineurs et la garde des trois quarts d'entre eux revient aux mères, qui tentent souvent de conserver le logement familial. Or, vu les prix de l'immobilier, l'affaire est ruineuse pour le conjoint qui conserve le logement. Par exemple, un appartement acheté en commun il y a dix ans au prix de 300 000 euros peut, aujourd'hui, en valoir 600 000. Ainsi, en plus du rachat de la part qui lui manque, l'acheteur qui est souvent une femme, devra désormais payer une taxe de 15 000 euros au lieu de 6 600. Considérant que cette mesure va surtout pénaliser des femmes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer pourquoi le Gouvernement a voulu la faire voter. Il lui demande en outre si, compte tenu de cet éclairage sur les conséquences sociales de cette mesure, le Gouvernement envisage de revenir sur sa décision.

Données clés

Auteur: M. Christian Eckert

Circonscription: Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 113148 Rubrique : Enregistrement et timbre

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 6992 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)